



Grand Conseil  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

# Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 18-INT-202

Déposé le : 19.06.18

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 115 et 116 LGC** L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

**Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.**

Titre de l'interpellation

**Allô abeilles bobo**

Le 15 mai 2018, un communiqué de presse du canton de Vaud nous informait que, L'Organisation des Nations Unies (ONU) avait instauré une « Journée mondiale des abeilles » au 20 mai 2018. On apprenait par ailleurs que 2018 coïncidait au lancement du projet intercantonal « Agriculture et pollinisateurs » dans lequel plusieurs cantons, dont le nôtre, se sont associés afin de favoriser le développement des abeilles domestiques et sauvages en milieu agricole. On constate donc qu'un programme autour de la situation critique des pollinisateurs est en cours, et il est à saluer.

La lecture du catalogue des mesures du projet démontre que celles-ci s'intéressent à plusieurs gros facteurs liés à la catastrophe écologique touchant actuellement les insectes pollinisateurs, comme la monoculture, les outils de fauche modernes, les pesticides (en particulier ceux issus de la famille des néonicotinoïdes)<sup>1</sup>, la raréfaction des lieux de refuge et la diminution de la biodiversité.

Si la réponse du Conseil d'Etat à la question de la députée verte Sandra Glauser Krug en mars 2018 laissait entendre que les effets des ondes électromagnétiques sur les individus étaient contestés<sup>2</sup>, il apparaît ne pas en être de même pour les abeilles. Depuis des dizaines d'années en effet, des recherches menées par divers scientifiques autour du globe ont questionné et démontré les effets négatifs probables de ces ondes sur ces insectes<sup>3</sup>. Elles ont mené à la création de l'Association *Kompetenzinitiative zum Schutz von Mensch, Umwelt und Demokratie*<sup>4</sup>, engagée pour la protection de la santé et de l'environnement, qui réunit divers spécialistes autour des questions

1 L'union Européenne a d'ailleurs récemment interdit trois pesticides de cette famille pour cette raison.

2 17\_QUE\_002, « Réponse du Conseil d'Etat à la simple question Sabine Glauser Krug – Crop circles dans les champs électromagnétiques », mars 2018.

3 Par exemple Ulrich Warnke, « Des abeilles, des oiseaux et des hommes. La destruction de la nature par l' « électrosmog » (trad.), disponible ici : <http://kompetenzinitiative.net/KIT/KIT/brochure-francaise/>; les recherches du Dr. Daniel Favre, « Mobile phone-induced honeybee worker piping », dans *Apidologie*, Mai 2011, 42(3), pp. 270-279 ; ou de DARNEY & Co., « Effecto of high-frequency radiations on survival of the honeybee (*Apis mellifera* L. », dans *Apidologie*, Septembre 2016, 47(5), pp. 703-710.

4 Page de l'association à consulter : <http://kompetenzinitiative.net/>

des ondes électromagnétiques. Celle-ci avait notamment pour but de prolonger et donner suite au *Bioinitiative Report* publié en 2012, qui avait lancé l'alerte sur ce sujet<sup>5</sup>.

Face à ce constat, il nous apparaît urgent de prendre des mesures pour contrer les effets de la pollution électromagnétique sur les pollinisateurs. C'est donc en ce sens que nous avons l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- Le Conseil d'Etat a-t-il déjà mesuré l'impact de la pollution électromagnétique sur les pollinisateurs dans le canton ?
- A-t-il déjà édicté des recommandations en lien avec cette problématique ?
- Si oui, quelles sont-elles ?
- Si non, a-t-il l'intention de le faire ? Et dans quels délais ?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



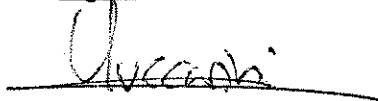
Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

Yvan Luccarini

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : [bulletin.grandconseil@vd.ch](mailto:bulletin.grandconseil@vd.ch)